

# MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

## LETTRE DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur  
LPO ACAJOU 2  
Quartier Acajou  
97232 LAMENTIN  
Téléphone : 05 96 50 64 65  
Télécopie : 05 96 39 81 42  
Site Internet : <http://www.acajou2.com> Rubrique divers puis marchés

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenue :  
Lycée Acajou 2 – Acajou – 97232 LAMENTIN – contact : Intendance  
Téléphone : 05 96 50 34 25 et/ou Tél. : 05 96 50 64 65 poste 360  
Fax : 05 96 39 81 42

Adresse auprès de laquelle les documents du marché peuvent être obtenus :  
Site Internet : <http://www.acajou2.com> Rubrique divers puis marchés  
OU  
Lycée Acajou 2 – Acajou – 97232 LAMENTIN – contact : Intendance  
Téléphone : 05 96 50 34 25 et/ou Tél. : 05 96 50 64 65 poste 360  
Fax : 05 96 39 81 42

Adresse à laquelle les demandes de participation et les offres doivent être envoyées :  
Lycée Acajou 2 – Acajou – 97232 LAMENTIN – contact : Intendance  
Téléphone : 05 96 50 34 25 et/ou Tél. : 05 96 50 64 65 poste 360  
Fax : 05 96 39 81 42

Activité principale du pouvoir adjudicateur : Education

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

Lieu d'exécution du marché : lycée Acajou 2

La procédure de consultation utilisée est la suivante :  
Marché sur appel d'offre ouvert en application de l'article 25-1.1°et 67 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le présent marché est un accord cadre à bons de commande par lot en application des articles 78 et 80 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les offres doivent être rédigées en langue française, et dactylographiées. Si les documents fournis par les candidats ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

L'unité monétaire est l'euro.

Date et heure de remise des propositions : le **jeudi 15 février 2018 à 11 h 00**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

1. Acheteurs
2. Objet de la consultation
3. Etendue de la consultation
4. Contenu du dossier de consultation
5. Documents à produire
6. Echantillons
7. Conditions d'envoi des propositions
8. Examen des candidatures
9. Jugement des propositions
10. Renseignements complémentaires
11. Attribution définitive

## Article 1 – Acheteur

Lycée Acajou 2  
Acajou  
97323 LAMENTIN  
Téléphone : 05 96 50 64 65  
Télécopie : 05 96 39 81 42  
Site Internet : <http://www.acajou2.com>

## Article 2 – Objet de la consultation

La consultation porte sur la prestation désignée ci-après : fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant du lycée Acajou 2.

## Article 3 – Etendue de la consultation

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 25-1 ; 1° et 67 de décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent marché est passé pour une période de un an reconductible 3 fois à compter de sa date de notification. Les bons de commande pourront s'exécuter au plus tard un mois après la fin de la période de validité annuelle du marché.

Lieu d'exécution du marché : lycée Acajou 2.

Marché traité à lots séparés avec possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots (422 lots).

Vous pouvez prétendre à plusieurs lots.

Les quantitatifs inscrits dans les bordereaux des prix sont donnés à titre indicatif.

Les variantes sont autorisées

## Article 4 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- la présente lettre de consultation,
- l'acte d'engagement,
- le détail estimatif et quantitatif (les prix unitaires hors taxe uniquement),
- le cahier des charges.

## Article 5 – Documents à produire

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de candidature et déclaration du candidat (formulaires DC1 et DC2 à télécharger sur le site « bercy colloc marchés publics »),
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles techniques et financières du candidat,
- Extrait du registre du commerce et des sociétés **de moins de trois mois**,
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- L'acte d'engagement dûment signé, complété et revêtu du cachet de la société et de la signature de la personne habilitée à engager juridiquement et financièrement la société,

- Le bordereau des prix revêtu de la signature de la personne habilitée à signer et cachet de la société et clairement dénommée (**à envoyer également sans aucune modification et sous format Excel par mail à [acecilia@acajou2.com](mailto:acecilia@acajou2.com)**). Joindre en annexe si besoin tous commentaires et/ou documentations utiles,
- Le cahier des charges paraphé et signé, par la personne habilitée à engager la société et clairement dénommée (**porter de façon manuscrite « accepté sans aucune modification » sur la dernière page**),
- Liste des principales fournitures livrées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé,
- Les fiches techniques des produits (sauf légumes et fruits frais)
- Les échantillons (un kilo des produits),
- Agrément et immatriculation sanitaire,
- Attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle en cours de validité durant l'exécution du marché,
- Note détaillant la fréquence des livraisons, démarche qualité, gestion des ruptures...

## **Article 6 – Echantillons**

Afin de permettre la comparaison qualitative des produits, les candidats devront faire parvenir obligatoirement sous peine de rejet de leur offre, les échantillons des articles mentionnés sur les bordereaux des prix.

Le dépôt d'échantillon est obligatoire. Le non-respect de cette formalité entraînera l'irrégularité de l'offre. Ils devront obligatoirement correspondre aux produits proposés par le candidat dans le bordereau des prix unitaires.

Les échantillons devront comporter toute indication de nature à permettre d'identifier facilement la dénomination du candidat et le produit.

Les échantillons devront être déposés le jour de la remise des offres à l'adresse suivante :  
LYCEE ACAJOU II  
Service de restauration  
Acajou  
97232 LAMENTIN

## **Article 7 – Conditions d'envoi des propositions**

Les candidats doivent transmettre leur proposition et les différents documents du dossier de consultation à l'adresse suivante :

Madame le Proviseur  
Lycée Acajou 2  
Acajou  
97232 LAMENTIN

Les offres et documents du dossier de consultation pourront être déposés au lycée Acajou 2 au plus tard à la date et à l'heure indiquée sur la page de garde de la présente lettre de consultation et à l'adresse ci-dessus, ou envoyé par voie postale ou par transporteur, à cette même adresse et devront parvenir à destination avant ces mêmes date et heures limites.

Horaires de réception du service administratif :  
Du lundi au vendredi de 07 h 00 à 12 h 00

Les plis reçus hors délais seront rejetés et retournés à l'expéditeur.

## **Article 8 – Examen des candidatures**

Les candidatures seront examinées en application de l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sur les critères suivants :

- Dossier complet contenant l'ensemble des documents , déclarations, certificats ou attestations demandés, en application des articles précités du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dûment remplis,
- Capacités professionnelles, techniques et financières jugées suffisantes par rapport à l'objet du marché,
- Candidatures recevables en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Ne seront pas admises les candidatures présentées par des personnes physiques ou morales :

1. En situation irrégulière au regard de la législation sociale et fiscale,
2. En état de faillite personnelle ou de liquidation judiciaire selon le cas,
3. N'ayant pas fourni les justifications requises ou ayant fourni des renseignements inexacts sur des points essentiels,
4. Qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

## Article 9 - Jugement des propositions

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué conformément à l'article 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 selon les critères suivants :

☛ **Les lots de boisson, charcuterie, fruits et légumes de 4<sup>ème</sup> gamme, pâtes-riz-semoule, préparations alimentaires surgelées, produits surgelés (bœuf, ovins-caprins, poisson, volaille, porc, légumes et fruits, légumes tropicaux), viande fraîche,**

- 1 - la qualité, valeur technique / 70 points
  - a) Qualité de l'offre au regard des échantillons testés (30 points)
  - b) Fiche technique de tous les produits (20 points)
  - c) Traçabilité des produits proposés (10 points)
  - d) Respect des grammages (10 points)

2 - le prix / 30 points,

☛ **Les lots de compote, conserves (fruits, légumes, poisson et viande), desserts lactés de longue conservation, fromage, pâtisserie, produits végétariens, salaison**

- 1 - la qualité, valeur technique / 70 points
  - a) Qualité de l'offre au regard des échantillons testés (30 points)
  - b) Fiche technique de tous les produits (20 points)
  - c) Traçabilité des produits (20 points)

2 - le prix / 30 points,

☛ **Les lots de beurre, condiments, confiture, desserts glacés, desserts lactés frais, fruits secs, huile, lait, œufs, poisson salé et séché, produits céréaliers, sauces**

- 1 – la qualité, valeur technique / 60 points,
- 2 – le prix / 40 points

☛ **Les lots de fruits frais, légumes frais, pain**

- 1 - la qualité au regard des échantillons testés / 60 points
- 2 - le prix / 40 points,

## Article 10 Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

LYCEE ACAJOU 2

Intendance

Madame Aimée CECILIA-JOSEPH

Téléphone : 0596 50 34 25 ou 05 96 50 64 65 poste 360

Fax : 05 96 39 81 42

## Article 11 - Attribution définitive

Conformément à l'article 55-IV du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le titulaire envisagé produise les certificats et attestations de l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

D'autre part, toute offre retenue doit être signée pour que le marché puisse être notifié, avec mention du nom et qualité de la personne dûment habilitée à engager la société.

La personne publique indiquera par mail, le délai imparti pour la transmission des documents précités le cas échéant.

Au cas où le candidat retenu ne transmet pas son offre dûment signée ou/et les certificats et attestations dans les délais impartis, son offre sera rejetée.

En conséquence, le pouvoir adjudicateur prononcera son élimination et demandera au candidat suivant dans le classement des offres de fournir ces éléments.

En conséquence, le candidat le mieux placé est invité à produire :

- Attestation fiscale au 31/12/2017
- Attestation sociale au 31/12/2017,
- Ou Etat annuel des certificats reçus dûment complété et validé par le Trésorier payeur général
- Ou documents équivalents en cas de candidat étranger

Les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an produisent au minimum à la place des certificats fiscaux et sociaux ci-dessus énumérés, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ou tout autre document attestant de leur création dans l'année.

Compte tenu du délai sus indiqué, les candidats ont intérêt à effectuer ces démarches suffisamment tôt à l'avance.

La décision définitive est notifiée au candidat retenu au vu des justificatifs produits et se traduit par la signature d'un contrat, du cahier des charges et des annexes.

Lamentin, le 09 janvier 2018

La Provisseure,  
M.-C. HARDY-DESSOURCES